



**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

-  
—  
—  
—  
—

# Modalités de financement de la restauration de la continuité biologique et sédimentaire

—  
—

**Margny Les Compiègne, 04/12/2014**  
**Hirson, 05/12/2014**

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE

# Financement des études préalables

---

Le plus souvent, une étude préalable est nécessaire afin de bien comprendre le fonctionnement du cours d'eau à proximité de l'ouvrage et de déterminer d'éventuelles mesures connexes. Cette étude peut être financée par l'Agence.

- ✓ Cas général (étude de plusieurs scénarii) : 80%
- ✓ Etude de **suppression d'un ouvrage prioritaire** (inscrit au PTAP = ouvrage sur cours d'eau en liste 2, liste 2 à terme ou Grenelle) : 100%

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE

# Financement des travaux : suppression de l'ouvrage privilégiée

---

En l'absence d'usage avéré nécessitant le maintien de l'ouvrage et sauf impossibilité technique, seule la suppression peut être financée par l'Agence. Les travaux connexes sont pris au même taux.

— ✓ Cas général : 80%

— ✓ Ouvrage inscrit au PTAP : 100%

— Possibilité de financer des opérateurs privés

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE

# Financement des travaux : mise en place d'un dispositif de franchissement

---

Preuve de la légalité de l'ouvrage ou du droit fondé en titre

Conditionné à l'impossibilité d'effacement ou de maintien de l'usage sans l'ouvrage, démontré par une étude

Convention de partenariat entre le propriétaire et le maître d'ouvrage précisant les engagements de chacun (entretien du dispositif...)

✓ Cas général : 40% de subvention, 20% d'avance

✓ Ouvrage inscrit au PTAP : 60% de subvention, 20% d'avance

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE

Merci de votre attention

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau